

04.12.2020 - 19:24 Uhr

Le Conseil fédéral reconnaît le plan de protection pour l'hôtellerie-restauration

Zurich (ots) -

Le Conseil fédéral aujourd'hui a décidé d'autres mesures de protection contre le COVID-19. Ce faisant, elle n'a pas cédé aux pressions des pays voisins. Ces derniers mois, l'industrie de l'hôtellerie et de la restauration a démontré que les concepts de protection fonctionnent.

GastroSuisse salue le fait que le Conseil fédéral ne souhaite pas interdire les sports d'hiver malgré la pression des pays voisins. Cette saison hivernale est placée sous le signe des rencontres conviviales (avec un petit cercle d'amis ou en famille). La population et les établissements de restauration sont sensibilisés aux gestes barrières. Cet été, la Suisse s'est révélée être une destination de vacances exemplaire. Il n'y a pas eu de cluster lié au tourisme. "Ces derniers mois, l'hôtellerie-restauration a démontré que les plans de protection fonctionnent", déclare Casimir Platzer, président de GastroSuisse. Il faut donc aussi se réjouir que le Conseil fédéral ait rejeté l'idée restrictive de limiter les personnes de groupe à deux ménages sans exception et n'ait fait qu'une seule recommandation. Le concept de protection prévoit déjà une limitation à quatre personnes par table. Cette mesure permet déjà d'éviter un mélange excessif des invités.

"Lorsque la consommation se fait uniquement en position assise, que les distances sont respectées et que les règles d'hygiène sont respectées, le risque d'infection est très faible", déclare Platzer et souligne : "C'est pourquoi les clients peuvent se sentir en sécurité lorsqu'ils se rendent dans un restaurant". L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a également confirmé que le risque d'infection est très faible dans les restaurants traditionnels où ces mesures sont respectées.

Conformément à la décision prise aujourd'hui par le Conseil fédéral, les coordonnées de contact des clients doivent désormais également être collectées lorsque les distances minimales sont systématiquement respectées. Les clients des restaurants dans le domaine skiable ne peuvent être admis à l'intérieur que si une table est libre pour eux, bien que cette règle ne s'applique que jusqu'à 17h30. Il est également nécessaire que les différents plans de protection soient coordonnés entre eux.

GastroSuisse est la fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche depuis 125 ans. GastroSuisse, avec près de 20 000 entreprises membres (dont environ 2500 hôtels) organisées en 26 associations cantonales et quatre groupements sectoriels, est la plus grande organisation patronale de la branche de l'hôtellerie-restauration.

Contact:

Casimir Platzer, président de GastroSuisse
Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007695/100861231> abgerufen werden.